

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales)

**Le Conseil Municipal se réunira, à l'Hôtel de Ville (salle du conseil municipal),
Le jeudi 10 avril 2025, à 17 h 31.**

Affiché le 3 avril 2025

M. le Maire	Ouverture de la séance
M. le Maire	Appel et lecture des pouvoirs
M. le Maire	Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mars 2025
M. le Maire	Désignation du secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du jour :

- 1) COMPTE RENDU DES DECISIONS L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU 30 AOUT 2024 AU 21 MARS 2025
- 2) ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE AU TITRE DE L'ANNÉE 2025
- 3) ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE SEPULTURE DE LA VILLE AU TITRE DE L'ANNÉE 2025
- 4) VOTE DES TAUX FISCAUX COMMUNAUX POUR 2025
- 5) AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2024
- 6) AJUSTEMENT ET CLÔTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) N° 161- AMÉNAGEMENT DES PROMENADES DU LITTORAL
- 7) PLAN DE FORMATION 2025-2027 ET REGLEMENT DE FORMATION VILLE ET CCAS
- 8) MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS
- 9) AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION CADRE 2024 RELATIVE A L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JUGES ET ARBITRES DE HAUT NIVEAU
- 10) REQUALIFICATION DE L'AVENUE GENERAL DE GAULLE- COMMISSION

D'INDEMNISATION ET D'ACCOMPAGNEMENT- APPROBATION DU
REGLEMENT INTERIEUR

- 11) RIFSEEP - MODIFICATION DU PLAFOND APPLICABLE AU CIA
- 12) CESSION DES PROPRIETES COMMUNALES CADASTREES SECTION AM 244-418-432-434-436 et 438 SISES CHEMIN DES PALUDS AU BENEFICE DE LA SNC SAINT LAURENT SEA SIDE VIEW
- 13) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION STAF06
- 14) GARANTIE D'EMPRUNT DESTINEE A FINANCER L'ACQUISITION EN VEFA DE 58 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX « DOMAINE JADE » 1177 ROUTE DES PUGETS - ORGANISME LOCATIF SOCIAL COTE D'AZUR HABITAT
- 15) MODIFICATION DU BARÈME DES REDEVANCES POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - DROITS DE VOIRIE
- 16) AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR ET MADAME BOUCHEMIT MOHAMED POUR LE DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE POUR L'INSTALLATION D'UNE CLIMATISATION AU 54 ALLEE DES ECUREUILS VILLA LA TRAMONTANE – 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR, LOGEMENT COMMUNAL
- 17) SIGNATURE DE LA CHARTE DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL METROPOLE NICE COTE D'AZUR
- 18) AJUSTEMENT DE LA POLITIQUE DE STATIONNEMENT
- 19) REPRISE DE CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON AU CIMETIERE SAINT MARC
- 20) CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA SARL IRONMAN FRANCE ET LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR POUR L'ANNÉE 2025
- 21) BEACH SPORT FESTIVAL 2025 : ACTUALISATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – TARIFICATION DES CONCERTS
- 22) ATTRIBUTION DE SUBVENTION A DESTINATION DES ASSOCIATIONS SPORTIVES PERCEVANT UNE SUBVENTION ANNUELLE DE MOINS DE 23 000,00 €, POUR L'ANNÉE 2025
- 23) CONVENTION D'OBJECTIFS RÉGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN ATHLÉTISME » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DÉPASSE 23 000,00 € ANNUELS POUR L'ANNÉE 2025
- 24) CONVENTION D'OBJECTIFS RÉGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN BASKET » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DÉPASSE 23 000,00 € ANNUELS POUR L'ANNÉE 2025

- 25) CONVENTION D'OBJECTIFS RÉGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN FOOTBALL » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DÉPASSE 23 000,00 € ANNUELS POUR L'ANNÉE 2025
- 26) CONVENTION D'OBJECTIFS RÉGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN GYMNASTIQUE RYTHMIQUE » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DÉPASSE 23 000,00 € ANNUELS POUR L'ANNÉE 2025
- 27) CONVENTION D'OBJECTIFS RÉGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN GYMNASTIQUE ARTISTIQUE » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DÉPASSE 23 000,00 € ANNUELS POUR L'ANNÉE 2025
- 28) CONVENTION D'OBJECTIFS RÉGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN JUDO » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DÉPASSE 23 000,00 € ANNUELS POUR L'ANNÉE 2025
- 29) CONVENTION D'OBJECTIFS RÉGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN KARATÉ » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DÉPASSE 23 000,00 € ANNUELS POUR L'ANNÉE 2025
- 30) CONVENTION D'OBJECTIFS RÉGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN LUTTE » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DÉPASSE 23 000,00 € ANNUELS POUR L'ANNÉE 2025
- 31) CONVENTION D'OBJECTIFS RÉGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN NATATION SPORTIVE » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DÉPASSE 23 000,00 € ANNUELS POUR L'ANNÉE 2025
- 32) CONVENTION D'OBJECTIFS RÉGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN NATATION SYNCHRONISÉE » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DÉPASSE 23 000,00 € ANNUELS POUR L'ANNÉE 2025
- 33) CONVENTION D'OBJECTIFS RÉGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN VOLLEY-BALL » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DÉPASSE 23 000,00 € ANNUELS POUR L'ANNÉE 2025
- 34) CONVENTION D'OBJECTIFS RÉGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN RUGBY » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DÉPASSE 23 000,00 € ANNUELS POUR L'ANNÉE 2025
- 35) CONVENTION D'OBJECTIFS RÉGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN MINIBOULE LAURENTINE » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DÉPASSE 23

000,00 € ANNUELS POUR L'ANNÉE 2025

- 36) CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE LA COMMUNE ET L'OFFICE DU TOURISME MÉTROPOLITAIN NICE COTE D'AZUR
- 37) CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EN FAVEUR DU JARDIN D'ENFANTS DE L'ASSOCIATION "ROBINSON 06" - ANNEE 2025
- 38) CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EN FAVEUR DE "L'ASSOCIATION REGIONALE POUR LA PROMOTION DES ACTIONS DE SANTE" - DITE A.R.P.A.S. - ANNEE 2025

-QUESTIONS ORALES-

**Le Maire de Saint-Laurent-du-Var
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur**

Joseph SEGURA



Pouvoir

Je soussigné(e)

agissant en qualité de

susceptible d'être en situation de conseiller intéressé(e) au(x) dossier(s) relatif(s)

.....

.....

.....

empêché(e) d'assister à la séance du Conseil municipal du

.....

Donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document

à

Fait à, le

Signature(1)

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite
« BON POUR POUVOIR »

Règles encadrant le vote des conseillers intéressés :

Conformément aux dispositions de l'article L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales, tout conseiller municipal intéressé par une affaire faisant l'objet d'une délibération ne peut prendre part au vote.

Si ledit conseiller donne pouvoir à un élu non intéressé par l'affaire, ce dernier pourra prendre part au vote pour son propre compte. A contrario, si le mandataire est un conseiller intéressé, sa voix comme celle de son mandant ne peuvent être prises en compte.